



Vice rectorat
de Nouvelle-Calédonie
Direction générale
des enseignements

Pôle
Fonctions Structures

Service
de la Vie Scolaire, de
la Santé et du Social
(SV3S)

VR-DGE/PFS/SV3S
n° 3211-2020-48

Affaire suivie par :
Catherine Lehmann

Téléphone
(687) 26 62 54
Mél.
ce.sv3s@ac-noumea.nc

22 rue J-Baptiste
Dézarnaulds
BP G4
98848 Nouméa Cedex

Nouméa, le 19 juin 2020

L'inspecteur général de l'éducation,
du sport et de la recherche,
vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie,
directeur général des enseignements

à

Mesdames et Messieurs
les directeurs des établissements publics
d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie

Objet : Lettre de reprise de l'enseignement PSC1

Compte tenu de la crise sanitaire que nous venons de traverser, voici les modalités d'enseignement du PSC1 pour l'année 2020.

- **L'enseignement du PSC1 aux élèves** peut reprendre normalement à compter du 22 juin (cf lettre DSCGR). Cette formation est réalisée sur un créneau de 10 heures réparties en fonction de l'organisation de chaque établissement, par groupe de 10 enfants.

Compte tenu du temps restant jusqu'à la fin de l'année, les infirmiers moniteurs de PSC1 animeront au maximum 3 formations (soit 30 heures). Pendant le temps dédié aux formations, le directeur de l'EPENC devra informer l'ensemble des personnels que l'infirmerie sera fermée et utiliser en conséquence le protocole d'urgence.

- **La rémunération :** 1 formation est rémunérée 7 HSE pour les moniteurs enseignants. Les personnels non enseignants incluent les formations dans leurs heures de service.

Je vous invite à adresser votre demande de financement du programme d'enseignement du PSC1 (en HSE) au service des moyens aux établissements : ce.sme@ac-noumea.nc

- **Le matériel de formation :**

En province Sud, 4 établissements « relais » disposent d'un lot de matériel fourni par la Province Sud : collège Francis Carco de Koutio, collège de Magenta, collège de Rivière Salée et le collège Louis Léopold Djiet de Bourail.

Ce matériel peut être emprunté par tout établissement scolaire de la Province Sud après avoir établi une convention de prêt entre les établissements (cf sur le site académique). Le calendrier de réservation des lots de matériel est consultable par les moniteurs, sur le site <https://portail.ac-noumea.nc/grr/>.

Un inventaire avec l'état du matériel doit être effectué lors de l'emprunt et de la restitution du matériel par les moniteurs prêteur et emprunteur. En cas d'épuisement des consommables fournis par la Province Sud, les établissements emprunteurs devront se munir de leurs propres consommables.

- **Formations de moniteurs** Au regard des contraintes budgétaires et pédagogiques, les établissements dépourvus de moniteurs ou désirant compléter leur équipe de moniteurs ne pourront pas bénéficier cette année des formations prévues initialement dans le PAF. Cependant, la formation continue de maintien en compétence des moniteurs est maintenue sur 1 journée. Elle se tiendra en dehors des heures d'enseignement et privilégiera les regroupements de proximité

- **Les personnes ressources**

Des référents académiques ont été désignés afin de vous soutenir dans la mise en œuvre de ce dispositif. Vous pouvez les contacter en cas de besoin :

- M. Julien MANDOU : Julien.Mandou@ac-noumea.nc

- M. Cédric PELLERIN : cpellerin@ac-noumea.nc

En sachant pouvoir compter sur votre implication



Erick ROSER